

**De:** DDT 28/SAH/AU/BPAT (Bureau Planification et Aménagement du Territoire) emis par KIRCH Justine - DDT 28/SAH/AU/BPAT <ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr>  
**Envoyé:** jeudi 4 avril 2024 11:32  
**À:** alexis.perot; contact@porteseureliennesidf.fr  
**Objet:** modification simplifiée PLUi des Quatre Vallées

Bonjour,

Vous avez sollicité la DDT pour avis concernant la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des Quatre Vallées. Celle-ci a été prescrite le 30 novembre 2023 et le dossier complet a été reçu le 5 mars 2024.

La procédure consiste à supprimer une prescription graphique linéaire associée à la préservation du fossé du ruisseau du Coulis, afin de ne pas empêcher un projet de déviation routière en cours.

Le dossier n'appelle pas de remarque particulière.

Les services de la DDT, et notamment le Service Aménagement et Habitat, se tiennent à votre disposition pour toute précision dont vous souhaiteriez disposer et pour continuer à vous accompagner.

Cordialement,

	<p><b>Justine KIRCH</b> <b>Chargée d'étude</b> Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat/bureau planification et aménagement du territoire Tél : 02.37.20.41.32 <a href="mailto:ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr">ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/</a></p>
---	--